de la capacité des voyages, le tonnage vapeur doit être estimé au triple de celui des voiliers présentant le même chiffre.

En second lieu et en suivant le même ordre d'idées, on peut évaluer à 1,533,216 tonneaux le tonnage réel des 511,072 bateaux à vapeur. Si l'on y joint les 522,757 tonneaux de navires à voiles, nous avons un total de 2,055,973 tonneaux, c'est-à-dire le double du tonnage de 1859.

En ce qui concerne particulièrement Marseille, nous croyons que c'est ce port qui possède le plus de bâtiments à vapeur, soit 288. Viennent ensuite le Havre, avec 135 ; Nantes et St-Nazaire avec 102 vapeurs ensemble ; Bordeaux en compte 37.

Exposition internationale à Edimbourg en 1886

Une exposition internationale de l'industrie des arts et des sciences, aura lieu en 1886 à Edimbourg, sous le patronage de la reine.

L'expositon sera ouverte le 4 mai et close le 30 octobre 1886.

Voici la classification des divers groupes concernant les fils et tissus :

4e CLASSE. — *Substances animales et végétales, à l'état brut et travaillé*

1. Gommes, résines, gutta-percha, caoutchouc, huiles végétales.
2. Bois de charpente.
3. Matériaux pour teindre et pour tanner.
4. Matières textiles et produits fabriqués (laine, jute, coton, lin, chanvre) avec métiers à tisser et à filer, ainsi que machines à coudre, etc., fonctionnant ou au repos.
5. Cuir, cordonnerie, etc.
6. Costumes.
7. Broderies, ouvrages à l'aiguille, etc.

Les demandes d'emplacement seront reçues jusqu'au 1er janvier 1886. Elles doivent être faites à l'aide de formules délivrées au secrétariat de l'exposition, 18, Frederick street, à Edimbourg. Les intéressés peuvent d'ailleurs prendre connaissance du programme de l'exposition au ministère du commerce (direction du commerce extérieur, bureau du mouvement général du commerce), 244, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le commerce d'exportation en Allemagne

On lit dans le *Travail national* :

Le ministre des affaires étrangères vient de transmettre au ministre du commerce un rapport de M. Amédée Marteau sur les développements de l'industrie et du commerce d'exportation de l'Allemagne pendant les dix dernières années.

Il faut espérer que ce rapport pourra être publié. Il contient des détails très intéressants sur le double mouvement économique qui s'accomplit en Allemagne, et qui consiste, d'une part, à écarter le plus possible du marché allemand les produits étrangers, à l'aide de mesures douanières, et de l'autre, à répandre de plus en plus sur les marchés étrangers grâce à de notables réductions de prix, les produits de l'industrie allemande, qui s'est développée, pendant ces dernières années, dans des proportions considérables.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Paris 5 décembre. — Le centre de la tempête qui sévissait hier sur les Iles-Britanniques est ce matin vers Stockholm (726 m/m), des vents très forts et violents règnent sur la Suède, la Norvège et la Baltique. Le vent faiblit sur nos côtes, mais le baromètre a baissé de nouveau de 7 m/m depuis hier soir dix heures à Valentia où le vent souffle de l'E.-S.-E.; la situation est donc incertaine. Sur la Méditerranée, le baromètre reste uniforme avec mer belle.

La température monte généralement, elle variait ce matin depuis — 6° Arkangel jusqu'à +; 17° Malte.

En France, le temps pluvieux et doux va continuer. Hier, à Paris, ciel couvert; courte averse de trois à quatre heures du soir.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — L'un de nos correspondants particuliers de Paris nous adresse la dépêche suivante :

Paris, 5 décembre. — M. Lepoutre, député du Nord, a eu ces jours-ci de nombreuses entrevues avec M. Goblet, ministre des Beaux-Arts, M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat, et les directeurs de ces ministères, au sujet de l'école nationale des Arts industriels de Roubaix.

Bien que les difficultés soient sur cette question assez nombreuses, M. Lepoutre espère sous peu arriver à une solution favorable.

Les fourneaux économiques vont s'ouvrir incessamment. Les personnes fréquentant le fourneau installé au poste de police de la rue des Arts, se sont plaints, à juste titre, qu'elles devaient, jusqu'à ce qu'elles fussent servies, séjourner sur la rue, exposées aux intempéries de la mauvaise saison. Dans le but de remédier à cet inconvénient, l'administration municipale a résolu de transformer en salle d'attente le local où est actuellement déposée la pompe à incendie. Cette pompe sera remisée pendant la durée du fonctionnement des fourneaux économiques dans le magasin de M. Pennel, rue de Croüy.

Concert des Ecoles libres. — Tout fait espérer que la soirée musicale au profit des écoles libres, sera couronnée d'un brillant succès : les cachets s'enlèvent avec une grande rapidité.

Nous rappelons que le concert commencera à 7 heures et demie très-précises. Les portes seront ouvertes à sept heures.

Grande animation, samedi matin, dans les principales rues de Roubaix et particulièrement aux abords de la gare. Cafés et estaminets voisins étaient remplis de jeunes gens en tenue de voyage, choquant un dernier verre à la santé de leurs parents, de leurs amis, de la ville natale qu'ils quittaient pour plusieurs années. C'étaient les conscrits de la première portion du contingent qui allaient rejoindre sous les drapeaux ceux de la deuxième, incorporés depuis plusieurs jours.

Les adieux traditionnels donnaient lieu à de bruyantes démonstrations, à de gais épanchements, à de joyeuses interpellations. Mais n'est-il pas vrai que pour beaucoup, cette joie apparente dissimule un sentiment de tristesse bien naturel, quand on s'arrache à l'affection des siens, quand on abandonne le foyer paternel sans savoir si on le reverra.

Et cependant peu nombreux sont ceux qui murmurent contre le sort qui les fait soldats pendant quarante mois. Nos jeunes gens comprennent la grandeur de la mission de l'armée, mission si noble, si magnifique, comme l'a éloquemment dépeint le poète patriote :

Qui fait le guet quand tout sommeille ?
Quand tout est en péril, qui veille?
Qui souffre, qui meurt, qui combat ?
Le soldat.

En voyant partir ces bandes de vigoureux conscrits, pleins de santé et d'ardeur martiale, en éprouvait une profonde consolation, on sentait que la France n'était pas morte encore!... Que Dieu garde nos soldats!...

Eclairage public. — L'huile et le pétrole nécessaires à l'éclairage public du 1er janvier 1886 au 30 juin 1887 seront adjugés le samedi 15 décembre, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Les rôles de la taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès, due pour l'année 1885, par des établissements propriétaires de biens de main-morte, situés dans la ville de Roubaix, 3e trimestre, sont en recouvrement à partir de ce jour. Les contribuables qui se croiraient indûment imposés ou surtaxés, sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater d'aujourd'hui, pour adresser à M. le préfet une demande en décharge ou en réduction.

Il y a quelques jours, nous avons relaté la triste fin d'un habitant de la rue de la Guinguette, M. J.-B. Deffaux. Ses filles nous demandent de rectifier certains des renseignements qui avaient été donnés à notre reporter.

« Ce n'est pas, nous écrivent-elles, à cause de notre inconduite que notre père s'est suicidé, notre conduite n'a jamais donné lieu à quelque soupçon malveillant que ce soit et si notre père a commis ce triste acte qui nous en prive, c'est sous l'empire de la folie dont il était atteint depuis quelque temps. »

Mlles Deffaux désirent aussi que nos lecteurs sachent pourquoi elles ont passé hors du domicile paternel la nuit qui a précédé le triste drame.

» Notre malheureux père dont la folie allait grandissant, nous faisait des menaces de coups qu'il n'avait heureusement pas mises à exécution jusque dimanche, mais ce jour-là il était tellement furieux que nous dûmes sortir précipitamment et nous allâmes chez un ami de notre père, un honorable habitant demeurant rue des Fossés, pour lui exposer notre triste situation et le prier de nous donner un gîte pour la nuit. Avant de nous l'accorder, il crut devoir tenter une démarche auprès de notre père pour lui faire entendre raison et n'y parvenant pas, la porte ne lui ayant pas été ouverte, il eut la bonté de nous accorder l'hospitalité. Voici les faits dans toute leur sincérité. Le médecin a constaté que notre père était atteint de la folie par suite d'abus alcooliques. »

Un accident s'est produit samedi, à une heure de l'après-midi, dans l'établissement de MM. Alfred Motte et Cie, route de Wattrelos. Un ouvrier laveur, nommé Frédéric X...., a eu ses vêtements pris dans un engrenage et n'a pu se dégager sans de nombreuses contusions à la tête. Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie installée dans l'usine, Frédéric X... a pu regagner son domicile.

Croix. — Contrairement au bruit qui s'est répandu durant ces derniers jours, la jeune Ursule V... n'est pas encore retrouvée.

Lys-lez-Lannoy. — La gendarmerie a dressé un procès-verbal à M. Alfred P..., commerçant à Hem, pour avoir exercé des violences sur un cabaretier de Lys, M. Marcelin B...

Wattrelos. — Les douaniers font en ce moment de nombreuses prises. Avant-hier, ils se sont emparés d'une bande de douze contrebandiers qui ont été conduits à la prison de Lille par la gendarmerie.

— Un charretier, Etienne Caudron, étant ivre, s'est livré sur la personne des époux Delignies, habitant le quartier de la Vieille-Place, à des voies de fait qui entraînera sa comparution en police correctionnelle. Caudron aurait, paraît-il, menacé de tuer Delignies.

Cartes-prime du *Journal de Roubaix*. — Voir à la quatrième page.

Société de consommation. — Prix du pain : Gruau (trois livres) 0,57 c.; Blanc (trois livres) 0,50. Ménage (quatre livres) 0,57c.

Dimanche 6 décembre, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à l'occasion de l'Immaculée-Conception, un groupe de musiciens exécutera quelques morceaux pendant la messe de 10 heures, qui sera suivie de la procession mensuelle du Très-Saint-Sacrement.

TOURCOING

Un grand incendie rue Famelart. — Dimanche vers 4 h. 1/2 du matin, le tocsin jetait l'alarme et une vive lueur teignait le ciel en rouge dans la direction de la rue des Carliers. Un violent incendie venait de se déclarer dans un magasin de déchets situé rue Famelart, presqu'à l'angle de la rue des Carliers, et occupé par M. Charles Baert-Castelain.

Quelques instants auparavant des voisins avaient aperçu le feu : ils éveillèrent M. Baert, mais quand on essaya de pénéter dans le magasin une fumée intense empêchait d'entrer et en quelques minutes le bâtiment, qui comprend un rez-de-chaussée d'une superficie de 40 mètres de longueur sur 12 de largeur était complètement en flammes.

On adapta aussitôt un tuyau sur les bouches d'eau, mais ce secours était insuffisant, et quand les pompiers arrivèrent, on dut faire la part du feu et se borner à protéger les constructions voisines.

Aux deux extrémités du magasin se trouvaient des habitations sérieusement menacées par les flammes qui commençaient à gagner la toiture de l'une d'elles, occupée par M. Plantefève, le porteur bien connu de l'*Echo de Tourcoing*. Ce brave homme après avoir sauvé ses enfants déménagea à la hâte son mobilier.

D'un autre coté l'incendie tendait à se communiquer à des magasins contigus, occupés par M. Carlos Montagne et, derrière le bâtiment embrasé, une agglomération de maisons d'ouvriers courait aussi grand danger.

La pompe métallique n'avait pas tardé à être mise en batterie et lorsque, vers 5 h. 1/4, notre puissante pompe à vapeur commença à fonctionner, on put circonscrire le feu au seul magasin de M. Baert. Il a fallu déverser pendant plusieurs heures des torrents d'eau sur ce brasier qui dégageait une fumée tellement intense qu'elle en rendait l'approche assez difficile.

Samedi soir, on avait rentré des bourres de peignage dans le magasin : il est probable qu'un cas de combustion spontanée, comme il s'en produit assez fréquemment dans ce genre de déchets, se sera déclaré pendant la nuit : le feu aura couvé lentement et s'est ensuite propagé avec une rapidité effrayante dans toutes ces matières éminemment combustibles.

Les pertes pour le magasin incendié sont évaluées à 40,000 fr, sur les marchandises et 8,000 francs sur le bâtiment. Il y a assurance pour 53,000 francs à la compagnie *La Préservatrice*. Ce magasin renferme parfois pour plus de 100,000 fr. de marchandises. Les constructions voisines ont été aussi un peu endommagées, mais les dégâts ne doivent pas être bien importants.

Nous tenons à féliciter les officiers de pompiers et tous leurs hommes pour le zèle et le dévouement dont ils ont encore fait preuve dans cette circonstance.

Le service d'ordre était parfaitement conduit par les soins de M. le commissaire central aidé de MM. les commissaires d'arrondissement, le maréchal-des-logis et le brigadier de gendarmerie.

Nous avons constaté le présence sur les lieux du sinistre de plusieurs membres de l'administration et du Conseil municipal.

La question des allumettes. — Un de nos confrères de Tourcoing publie l'entrefilet suivant :

Le *Journal de Roubaix* entretenait il y a quelques jours ses lecteurs des agissements d'un individu qui serait allé chez certains débitants déposer subreptiement des allumettes de contrebande et qu'un agent de la compagnie, passant ensuite dans ces mêmes maisons, avait constaté la présence de produits étrangers et que plusieurs procès-verbaux avaient été dressés.

» N'ayant reçu aucune communication, nous n'en avons voulu rien dire, la matière étant fort délicate. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, l'un de nos correspondants nous adresse une lettre et articule des faits tellement précis que nous n'hésitons pas à la publier : la voici à titre de renseignement : l'auteur en assume toute la responsabilité.

« Des procès-verbaux pour détention d'allumettes de contrebande ont été fait cette semaine par M. Schwingt, agent de MM. Quentin et Ce, concessionnaires du monopole pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais. J'ai été moi-même victime de ce Monsieur, j'ai fait une demande d'enquête au ministre des finances, précisant les faits révoltants qui s'étaient passés chez moi. L'enquête a été faite et je viens d'apprendre de M. l'inspecteur de la compagnie que M. Schwingt, agent de MM. Quentin et Ce et auteur des procès-verbaux, venait d'être sinon révoqué, du moins appelé à Paris ; je vous serai reconnaissant d'aviser vos lecteurs compromis par les agissements de cet individu, de ne point répondre à l'offre de transaction que MM. Quentin et Ce leur proposeront certainement (ces messieurs ne demandent que 200 fr.,) mais de faire une demande d'enquête sur papier libre, l'adresser au Ministre des finances en relatant d'une façon explicite les faits tels qu'ils se sont passés chez eux. De plus, en écrire à M. Monchicourt, administrateur de la compagnie des allumettes, Chaussée d'Antin, à Paris, en lui relatant ces mêmes faits, il est certain que si les procès faits à leur charge, l'ont été conformément au récit du *Journal de Roubaix*, il leur sera rendu justice, et aucune poursuite de sera exercée contre les prétendus délinquants.

La compagnie elle-même est suffisamment édifiée sur la conduite de l'agent de ses concessionnaires.

Je parle bien entendu pour les débitants, qui peuvent avec raison prétendre n'avoir point détenu d'allumettes de contrebandes.

Agréez, etc.

P. S. — Pour éviter des poursuites correctionnelles, j'avais transigé avec MM. Quentin et Ce pour 38 francs; cette transaction étant sujette à appel dans les trois mois, j'attaque aujourd'hui ces messieurs en remboursement de cette somme, et leur demande des dommages-intérêts suffisamment légitimés.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre de Roubaix. — Jeudi prochain, nous aurons encore une de ces soirées de gala auxquelles l'ancien Hippodrome semblait, un moment, avoir renoncé. L'excellente troupe de Gand viendra jouer les *Huguenots*: décidément la scène de Lille pâlira auprès de la nôtre.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 5 décembre 1885.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Voici l'hiver et avec lui la pluie et la boue. Les rues de Roubaix sont devenues, dans certains quartiers, et même au centre de la ville, de véritables bourbiers. L'administration rendrait un grand service aux habitants en faisant, dès maintenant, nettoyer régulièrement les rues. Quelques balayeurs auraient vite raison de la boue qui couvrent nos pavés.

Agréez, etc. *Un employé de commerce.*

NORD

Bailleul. — *Deux misérables.* — Depuis un an, des gredins, insaisissables, mutilaient les bestiaux des fermiers de Bailleul et des environs, et il ne se passait pas de semaine qu'on n'apprit que les vaches de X..., les chevaux de Z..., etc., avaient succombé à des blessures internes faites à l'aide d'un instrument aigu. Une véritable terreur régnait dans tout le canton. Les fermiers furieux, avaient organisé des patrouilles de nuit pour découvrir les coupables ; mais ceux-ci, à la stupéfaction de tous, purent impunément continuer leurs horribles méfaits.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un nouvel attentat était commis dans l'étable du sieur Declercq, fermier au lieu dit l'«Appétit». Une vache avait encore le gros intestin déchiré intérieurement.

Or, cette nuit, deux douaniers avaient remarqué rôdant près de la ferme, Deleu et Vallès. Ils les signalèrent à l'autorité, qui ordonna leur arrestation. Les misérables ont avoué. Ils commettaient les faits nombreux qui leur sont reprochés à l'aide d'un bâton à l'extrémité duquel se trouvait un clou à patte recourbé.

Les deux coquins, qui sont des ouvriers de ferme n'ont pas voulu dire le motif qui les faisait agir. La foule indignée aurait fait un mauvais parti à ces tristes personnages, si la gendarmerie ne les avait protégés.

PAS-DE-CALAIS

Wavrans. — *Affreux accident de chasse.* — Un épouvantable accident de chasse s'est produit hier dans la petite commune de Wavrans, canton de Lumbres. Dans l'après-midi, MM. Rémy Barrois et Désiré Barrois, père et fils, cultivateurs, demeurant au hameau de Fourbedeoques, commune de Wavrans, se donnaient rendez-vous afin de chasser dans la grande plaine dite de « Campagnette ». La chasse était presque terminée et l'on se préparait à regagner chacun sa demeure, lorsque l'on dut traverser une haie ; M. Barrois père la franchit le premier, son fils vint ensuite ; celui-ci avait négligé de mettre son arme au cran de sûreté, car une détonation retentit et la charge d'un fusil calibre 16, contenant du plomb n° 5, vint frapper aux jambes M. Barrois père, qui tomba évanoui. Transporté de suite chez lui, il succombait jeudi après d'horribles souffrances.

M. le docteur Brancquart, de Lumbres, appelé à donner des soins au blessé, n'a pu jusqu'ici se prononcer d'une manière positive sur les cas de réelles de la mort. Une enquête est ouverte.

BELGIQUE

Les droits compensateurs. — Un vaste mouvement de pétitionnement s'organise dans le pays sous l'impulsion des ligues agricoles, constituées à Soignies, à Mons, à Tournai, à Tongres, etc., en vue de faire adopter des droits compensateurs sur les produits étrangers de pays qui n'ont pas admis le libre-échange et qui protègent directement leur agriculture.

Bruxelles. — Par suite du refus de l'Italie d'adhérer à la convention monétaire intervenue entre la France et la Belgique, on croit que la rupture définitive de l'Union latine est probable.

Ville de Verviers. Conditionnement public des matières textile

Consignations—Magasinages des marchandises

ETAT-CIVIL. — Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 décembre. — Henri Vanjugelandt, Grande-Rue, 128. — Gustave Tielemans, rue des Longues-Haies, 125. — Sophie Deruyck, Hôtel-Dieu. — Léontine Vangeersdaele, rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 5. — Zoé Lebrun, rue de la Vigne. — Paul Fourlinie, rue de Lannoy, 38. — Marie Degens, rue des Longues-Haies, cour Vroman-Platel. — MARIAGES. — Gustave Marck, 22 ans, tisserande, et Florence Depoortere, 21 ans, tisserande. — Paul Equinet, 21 ans, apprêteur, et Marie Lefebvre, 22 ans, bobineuse. — Louis Decottignie, 23 ans, emballeur, et Marie Verlinden, 37 ans, soigneuse. — Valérie Deguffroy, 24 ans, forgeron, et Stéphanie Deguffroy, 26 servante. — DÉCÈS du 5 décembre. — Achille Vertriest, 15 jours, rue de la Barbe-d'Or. — Emile Dubar, 3 jours, rue d'Alma, fort Frassez, 6. — Clémence Dubar, 3 jours, rue d'Alma, fort Frassez. — Léontine Mabieu, 1 an, rue Watt, cour de la Tête de Fer, 6. — Joséphine Cuvelle, 79 ans, sans profession, rue de l'Hommelet, — Marie Florin, 71 ans, pensionnaire, Hospice. — Oscar Parent, 1 an, rue du Tilleul, cour Ste-Eugénie. — Jean Buisine, 74 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Verplaetse, présenté sans vie, Hôtel-Dieu. — Gabriel Lepers, 2 ans, rue Archimède, cour Cliquet, 5.

Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 Louise Frémaux, rue de la Ferme. — Charles Gekiere, aux Phalempins. — Adolphe Boucher, au Blanc-Seau. — Eloi Scalbert, à la Croix-Rouge. — Hermance Beuscart, à la Marlière. — Palmyre Waquier, rue de la Folie. — Marie Blomme, à la Marlière. — DÉCÈS du 5 décembre. — Néant.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CASTELAIN-CUVELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Joséphine-Augustine CUVELLE veuve de M. Joseph CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1885, dans sa 80e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le dimanche 6 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hommelet, 71.

La famille BULTEAU-DESBONNETS fera célébrer un Obit solennel Anniversaire au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 décembre 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Ferdinand-Joseph BULTEAU, administrateur du Saint-Sacrement, époux de Dame Hortense-Sophie DESBONNETS, décédé subitement à Paris, le 5 novembre 1884, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Madame veuve Louis FLORQUIN et sa famille feront célébrer un Obit solennel du Mois en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 décembre 1885, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Henri FLORQUIN, décédé à Roubaix, le 6 novembre 1885, dans sa 29e année, et un Obit solennel Anniversaire qui sera célébré le même jour, à la même heure et en ladite église, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis FLORQUIN, dessinateur, décédé à Roubaix, le 13 février 1885, dans sa 65e année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 décembre 1885, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile POCHART, contre-maître de tissage, époux de Dame Stéphanie DERVAUX, décédé à Roubaix, le 26 octobre 1885, à l'âge de 50 ans et 4 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 7 décembre 1885, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond FLORIN, veuf de Dame Julienne JACQUART, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1884, à l'âge de 51 ans et 5 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 7 decembre 1885, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Jean-François MULLIER, décédé à Mouveaux, le 13 décembre 1884, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, et de Mademoiselle Caroline-Marie MULLIER, décédée à Mouveaux, le 4 novembre 1884, dans sa 9e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMÉES ALFRED REBOUX. — A VIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (2e année édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Un suicide à la façon japonaise a été constaté hier, cité Bergère, n° 1 à Paris. Mme L... étant venue rendre visite à son neveu, M. Veyres, charbonnier-marchand de vin, et ne l'apercevant pas dans sa boutique, monta à sa chambre. A peine y était-elle entrée, qu'elle poussa un cri d'honneur. Veyrens s'était ouvert le ventre avec un couteau de cuisine, s'était arraché les intestins, les avait placés sur une table, puis avait encore eu la force de monter sur son lit, où il n'avait pas tardé à rendre le dernier soupir. Mme L... pense que son neveu s'est suicidé par suite d'un chagrin que lui causait l'abandon de sa femme, partie il y a trois mois.

Il a été procédé, hier, en séance publique, sous la présidence de M. Maruéjouls, président de section au conseil de préfecture de la Seine, à l'adjudication en un lot des travaux de terrasse, maçonnerie pavage, stuc, à exécuter pour la construction d'un monument crématoire au cimetière de l'Est (Père-Lachaise).

Au commencement du mois d'octobre, une jeune femme nommée Jeanne R..., portant un bébé dans ses bras, fut accostée, près des bâtiments de l'Assistance publique, par une femme qui lui montra un livret de nourrice délivré au nom de Marie C..., et lui proposa de se charger de son enfant moyennant 24 fr. par mois payés d'avance. La mère y consentit. Au mois de novembre elle reçut la visite de la nourrice, qui prétendit profiter de son voyage en venant chercher un second nourrisson pour toucher son deuxième mois, qui lui fut payé sans défiance. Quelques jours après, Mme R... reçut de province une lettre lui annonçant la mort de son enfant. Elle écrivit immédiatement au maire de la localité, qui lui répondit qu'effectivement le pauvre petit être était mort, mais que son décès remontait au 21 octobre, et que la nourrice n'avait jamais était payée. Mme R... déposa une plainte au parquet, qui ouvrit une enquête, laquelle a eu pour résultat l'arrestation de la placouse de nourrices, qui se faisait remettre par ces dernières leur livret, puis allait à la recherche des filles-mères, qu'elle escroquait, comme nous venons de le raconter, ainsi que les nourrices.

Un inventeur belge vient de se signaler par une « découverte » qui a au moins le mérite d'être singulière.

Il a inventé le « chapeau-photographe, » un appareil, simple, ingénieux... mais perfide, car il prend les traits d'une personne sans qu'elle s'en aperçoive.

Au premier abord, rien ne distingue, paraît-il, ce chapeau traître d'un autre.

C'est un chapeau bonhomme, qui n'a pas l'air de cacher dans ses flancs tant de malice !

Seulement, la lentille de l'objectif est placée tout près d'une ouverture circulaire dont la face antérieure du chapeau est percée. Au rebord du chapeau, et venant en face de l'œil de l'opérateur, est attaché un monocle dont l'orientation règle la mise au point. Un cordon très fin permet de faire fonctionner l'obturateur instantané, et un mécanisme permet de renouveler les plaques pendant la pose.

Que dites-vous de ce photo-chapeau !

Le jour est peut-être proche où, au lieu de l'unique modèle actuel, établi à titre de curiosité on s'en servira comme du chapeau à la mode.

Ce n'est là, sans doute, qu'un premier pas, d'ailleurs.

Que d'indiscrétions cette vulgarisation de la photographie nous réserve !

On en arrivera à dissimuler des appareils dans des meubles, dans des tentures, — partout.

On ne pourra plus faire un geste sans être exposé à le voir recueilli.

Gare, alors, aux grimaces derrière le dos, aux haussements d'épaules — et aussi aux œillades tendres échangées au nez d'un mari !

C'est toute une révolution qui se prépare, à ce qu'on voit. Ce diable d'appareil caché, toujours prêt à guetter les gens dans la rue ou dans les salons, rendra quelque peu circonspect et prudent. Un moment d'abandon, de folie joyeuse, et — pan! — vous êtes pris dans cette attitude pour la postérité !

Mais quelle joie aussi pour les amoureux timides, qui pourront désormais avoir sans cesse le portrait de la femme adorée. Est-elle dans la rue, au théâtre, en voiture ? Une imperceptible pression sur le cordon du chapeau et voilà la belle saisie sur le vif ! L'épreuve agrandie, pourra aller orner sans qu'elle en sache rien, la chambre de l'opérateur.

L'invention ne laisse pas que d'avoir des côtés compromettants !

Et pour la police quelle aubaine !

Chaque agent pourra avoir l'appareil dans son képi. Inutile de verbaliser ! Il n'aura qu'à faire marcher la petite mécanique. Et voici aussitôt la reproduction de la scène du délit, de l'objet de la contravention, les portraits des inculpés et des témoins !

Nous signalons la merveilleuse invention du photographe belge aux amateurs de «revues» de fin d'année ; ils pourront en tirer une scène d'un comique irrésistible !

Le suicide des animaux. — Le journal *The Sea*, reproduit par la *Revue Britannique*, a relevé un certain nombre de faits étranges absolument contraires à la loi de conservation à laquelle obéissent instinctivement tous les êtres. Au commencement de décembre 1879, une apparente épidémie de suicide attaqua les harengs et les éperlans dans la passe appelée *Deal Roads*. Ces poissons se ruèrent à la côte en telles myriades, à Walmer, que les pêcheurs finirent par se fatiguer de les enlever et qu'ils en laissèrent sur le rivage d'énormes quantités à la disposition des gens qui voudraient les ramasser.

La nature semble de temps à autre mettre des bornes à l'excès de la population, mais si c'est là la raison du cas cité, il n'y a pas à craindre de disette de harengs, car l'économe nature ne se serait jamais avisée de se livrer pieds et poings liés aux mains des pêcheurs toujours en guerre avec elle.

La Revue Britannique a raconté, il y a quelques années, les suicides en masse des lemmings. En Afrique on a vu des régiments de fourmis entrer tout droit dans les cours d'eau où elles étaient immédiatement dévorées par les poissons. Des rats ont émigré par myriades, ne s'arrêtant, ni jour ni nuit, et devenant la proie des grands oiseaux et des bêtes fauves.

Aux Seychelles, il y a plusieurs années, des tortues se sont entendues pour aller mourir ensemble sur l'île qui est située en face du port, et elles ont mis leur résolution à exécution. Agissaient-elles sous l'empire de la démence ou de quelque autre maladie ? On a vu aussi des bandes innombrables de folâtres papillons émigrer en nuées immenses, de terre et pousser au large en mer, sans la plus petite chance d'atteindre jamais une autre côte. Le journal qui relate ces faits se demande quel peut être le mobile de ces suicides.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Le mois dernier, M. Delamarche, receveur de l'octroi de Paris, ancien chef de bataillon des volontaires de Montrouge pendant le siège de Paris, poursuivait devant la cour d'assises de la Seine, sous la prévention de diffamation, M. Mivielle, gérant du *Cri du Peuple*, et M. Jules Boulabert, rédacteur de ce journal. M. Delamarche se prétendait diffamé dans le roman publié dans le *Cri du Peuple*, sous le titre : *les Vaincus de 1871*, publié dans des numéros du mois de juin dernier.

L'assignation primitive ayant été déclarée nulle pour vice de forme, la cour avait renvoyé M. Delamarche des fins de la plainte.

Ce dernier ayant assigné de nouveau le *Cri du Peuple* dans la personne de MM. Mivielle, Boulabert et Guebbart, l'affaire est revenue hier devant la cour d'assises de la Seine.

Me Leguerre assiste les prévenus.

De l'audition des témoins cités par la défense et parmi lesquels se trouvent MM. Camélinat, Camille Pelletan et Alphonse Humbert, il résulte qu'il n'y a contre M. Delamarche que des on-dit, mais pas un fait clairement démontré. Tout le monde a entendu que M. Delamarche ayant marché avec l'armée de Versailles, avait pu faire partie de la cour martiale, mais personne ne l'a vu la présider. La seule personne qui ait vu M. Delamarche dans les locaux où

FEUILLETON DU 7 DÉCEMBRE, N° 10

LE

LIEUTENANT BONNET

PREMIÈRE PARTIE

VII

A quoi bon ? Paris m'était défendu ; c'était en me promenant dans la cour Wagram que j'apprenais à la connaître par le récit des consignés qui s'attardaient avec des souvenirs émus sur leurs plaisirs du dimanche précédent ; comme c'était le matin au réveil, en voyant les camarades qui avaient la permission de faire leur toilette, s'adonner avec coquetterie, se pommader, se gratter, que j'entrevoyais vaguement ces plaisirs dans mon imagination excitée. J'en rêvais encore quand, le soir, ceux qui étaient sortis me réveillaient en rentrant. — T'es-tu bien amusé ? — Ah ! mon cher, figure-toi... — Pendant deux ans, j'en fus réduit à me figurer.

Il s'interrompit, avec un sourire mélancolique :

— Ce n'est pas pendant deux ans, que je devrais dire, car pour bien des choses j'en suis encore, à trente ans, à me figurer comme je l'étais à vingt. Heureusement la pauvreté a cela de bon qu'elle pousse au travail.

En deux ans, mes économies faites par me donnèrent près de cent francs d'avance qui me donnèrent occasion de sortir que je n'aurais peut-être pas obtenu si j'étais sorti tout les dimanches. Je me disais que ce n'était qu'un temps à passer, et, avec l'ignorance de ceux qui n'ont jamais eu cent sous en poche, je me figurais que lorsque je toucherais mon allucution de sous-lieutenant de 189 francs, je manœuvrerais dans mon budget comme je voudrais. Ma mauvaise chance m'envoya dans le Nord, où la vie est chère: la pension était de 75 francs par mois, mais, avec les invités et les frais généraux, elle coutait en réalité 90 francs: la chambre était de 30 francs, l'abonnement au tailleur de 20 francs, l'entretien pour le linge, les cols, les gants de 15 francs, le blanchissage, la lumière de 10 francs (sans chauffage bien entendu dont je me passais) la bibliothèque, les réceptions me prenaient 5 francs, l'ordonnance m'en prenait 5, ce qui me formait un total de 176 francs de dépenses obligatoires.

Vous remarquerez que je n'ai pas compté le café, attendu que je le supprimai complètement afin de consacrer à l'extinction de ma dette envers le gouvernement les quinze francs qui me restaient: cette terrible dette de 1,800 francs j'ai mis de longues années à l'économiser et encore parce que ma solde s'est élevée de 11 francs quand je suis devenu lieutenant et parce que, pendant mon séjour en Algérie, j'ai touché 1 fr 05 d'indemnité par jour. Mon chef de corps aurait pu, il est vrai, présenter une demande d'exonération pour le reliquat de ma pension; mais on ne m'accorda pas cette faveur.

Avec quelle peur je pensais à mes premiers arrêts, non pour les arrêts eux-mêmes, mais pour le bouquet que je trouverais à ma place et qui me dirais que je devais payer le champagne à toute la table, avec quelle peur aussi je veillais à ce que tous mes anciens fussent servis avant moi pour ne pas payer l'amende. Je m'étais imaginé dans ma naiveté que puisque je ne pouvais pas me donner le luxe du café, il était tout naturel que j'en fisse l'économie. Mais tous les officiers du régiment fréquentaient régulièrement le café ; mon abstention parut étrange; l'orgueil m'empêchait d'avouer franchement la cause de cette abstention, mes camarades crurent que je voulais faire du zèle, cela se dit, se répéta, et je fus mis en suspicion. D'autre part, quand je commençais à porter des tuniques râpées et des bottes trop souvent ressemelées, mes hommes me prirent en pitié et me rangèrent dans la catégories des « Pères la Savates. » Cela constituait déjà de mauvaises conditions ; ce ne fut pas tout : notre colonel était brillant ; il aimait que les officiers fussent comme lui ; vous comprenez si avec ma vie retirée, mes manières gênées, mes uniformes râpés, j'étais fait pour lui plaire. Ce n'est pas tout encore ; c'était le moment où commençait la réorganisation de l'armée ; sous les coups des leçons de l'expérience notre colonel avait cru aux réformes et de bonne foi il avait voulu les appliquer ; mais en voyant qu'elles ne